

COMPTE-RENDU

Monsieur le Président, après avoir accueilli l'assemblée communautaire et excusé les membres absents, demande l'accord pour délibérer dans cette séance sur la location précaire (limitée à 3 ans de la Maison du tourisme) ; ce point n'ayant pas été inscrit sur la convocation. Un accord unanime est donné au Président.

Il passe ensuite la parole à Monsieur le maire de Ste Foy l'Argentière, commune d'accueil de cette session, puis à Monsieur le Conseiller général, Bernard CHAVEROT qui intervient en quelques mots sur les modifications liées à la nouvelle carte du Département et introduit pour la présentation des services proposés par la Maison du Département du Rhône (MDR) basée sur notre territoire, sous la direction de M. Dominique GARGAILLO, assisté de Mme Fatira RULLIERE.

Un powerpoint est alors diffusé montrant les actions de la MDR, commenté par les différents acteurs présents de cette structure :

- ✚ Dominique GARGAILLO, Directeur
- ✚ Fatira RULLIERE, Directrice adjointe (affaires courantes, encadrement des agents, aide à l'immobilier d'entreprises, ressources et moyens, collègues)
- ✚ Sandrine VACHON – social
- ✚ Vanessa DANGLEHANT – enfance
- ✚ Alexandra VIRICEL – aide à la personne
- ✚ Elisabeth PITRAT (excusée) suppléée par Géraldine MARION
- ✚ Rémi CHAZOTIER – responsable technique
- ✚ Stéphane DUBY – service technique

A l'issue de cet exposé clair et complet, Monsieur le Président remercie l'équipe de la MDR puis invite le conseil à poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

◆ Contrats pluriannuels :

➤ Contrat 2011-2014

Monsieur le Président informe les conseillers de son entrevue du 7 novembre dernier avec Madame CHUZEVILLE, Présidente du Conseil général du Rhône, en présence de Bernard CHAVEROT, Catherine LOTTE, Marie-Charles JEANNE, Daniel FOL et Patrick BILON, au cours de laquelle elle a donné son accord pour inscrire deux actions supplémentaires, par voie d'avenant (n° 3), avec un subventionnement à hauteur de 45 %.

- Foncier MDT : 53.568 € de dépenses avec une subvention de 24.106 €. L'acquisition d'un tènement de 3.401 m² environ à acheter au prix de 15 €/m² (selon estimation domaniale du 16 janvier 2014 adressée au Conseil général) est votée à l'unanimité.
- Tènement artisanal de Haute Rivoire : enveloppe subventionnable de 220.000 €HT sur un montant d'opération de 280.080 € HT. Subvention de 99.000 €

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe de subvention départementale était de 4.076.942 €. Mme CHUZEVILLE ayant demandé de respecter cette enveloppe, la tranche 2014 de l'opération TIC devra être diminuée et ramenée à 80.647 € en dépenses et à 36291 € en subvention.

Concernant le dossier de la salle polyculturelle et sportive, suite à la réunion susdite avec Mme CHUZEVILLE, Monsieur le Président propose la feuille de route suivante :

- Actualisation de la programmation avec le Département, en concertation avec la commune de St Laurent de Chamousset qui a annoncé lors du Bureau exécutif du 21/08/2014 son projet de nouvelle salle polyvalente (mise en cohérence, optimisation au niveau du territoire pour éviter les doublons) puis réunion du Comité de pilotage composé de Marie-Luce ARNOUX, Bernard CHAVEROT, Michel GUILLARME, Marie-Charles JEANNE, Pierre VARLIETTE et le président. Une date sera fixée très prochainement pour rencontrer le programmiste, la société UP2M.
- Simulations précises à effectuer sur le fonctionnement.
- Avec l'appui du Conseil général, subvention DETR 2015 à solliciter, à hauteur de 380.000 € (2 x 190.000 €).
- Vérification de la capacité de la collectivité à assumer la nouvelle charge que représenterait cet équipement en fonction du contexte budgétaire et financier actuel.
- Retour devant le bureau exécutif puis élargi. Le conseil de communauté sera ensuite invité à délibérer (mars 2015).

Avec cet avenant n° 3 porté au vote devant l'assemblée, le coût total des opérations sur les 4 ans du contrat départemental s'élèvera donc à la somme de 12.143.539 €, dont 26% pour la voirie et 30% pour la salle polyculturelle et sportive. Cet avenant est accepté à l'unanimité.

➤ Contrat 2015-2017

Monsieur le Président propose de confier la mission au bureau exécutif pour faire des propositions en vue du prochain bureau élargi puis du conseil de janvier 2015. Les Vice-Présidents sont invités à réunir leurs commissions pour faire remonter des projets.

◆ Délégations de service public

➤ Escap'ad (bilan Carilis 2013 et tarifs prestations diffusés)

Suite à l'envoi du rapport de l'exercice 2013-2014 du délégataire Carilis et de la nouvelle grille tarifaire à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015, Monsieur le Président demande à l'assemblée si ces documents soulèvent des questionnements puis les portent au vote. Unanimité.

➤ EAJE (renouvellement 2015-2018)

Le rapport du président ayant été adressé à tous les membres de l'assemblée, Monsieur VULPAS rappelle rapidement les étapes qui ont eu lieu avant de prendre sa décision :

- ❖ la commission DSP (Gérard Vulpas, Michel Guillarme, Véronique Gillot et Marie-Luce Arnoux) s'est réunie par 2 fois et a été unanime pour accepter les 2 candidatures (dossiers complets) et pour juger, au vu des dossiers fournis (comprenant les comptes de résultat), que les 2 sociétés, People & Baby et La Part De Rêve présentaient toutes les garanties nécessaires pour faire face à leurs engagements. La commission a donc donné un avis positif au président pour lancer les négociations avec les 2 candidats. Avis que le président a suivi en demandant des compléments d'information et en recevant les 2 sociétés avec un traitement identique.
- ❖ présentation du résultat : choix de La Part de rêve. Reprise de tous les salariés aux conditions actuelles au minimum (19 ETP). Respect du cahier des charges.

Madame ARNOUX profite de la discussion autour du choix du futur délégataire pour remercier People & Baby pour le travail effectué depuis 6 ans.

Monsieur B. CHAVEROT précise, qu'au vu du critère financier, il va de soi de choisir La Part de Rêve qui respecte le cahier des charges et permet à la collectivité de réaliser des économies non négligeables.

Après débat, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter à bulletin secret. Le conseil décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Le conseil vote donc par 24 voix pour et 2 abstentions en faveur de la candidature de La Part de Rêve.

Monsieur le Président remercie le conseil et l'informe que le futur contrat sera signé courant décembre. Une rencontre avec les salariés sera également organisée aussi vite que possible.

◆ Localisation de l'Office du tourisme :

Monsieur le Président propose au conseil de confier au Bureau Elargi la décision finale concernant la localisation de l'OT et ce, après étude des différentes propositions des communes dont Brussieu, Les Halles, Montrottier, St Laurent de Chamousset et Ste Foy l'Argentière (la proposition de Souzy est rejetée car il s'agissait d'une acquisition), sans écarter la possibilité de le laisser dans l'Agora. Vote : 24 pour et deux abstentions.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Mme Catherine LOTTE concernant la convention d'occupation précaire du bâtiment ex MDT/Restaurant Jacques Cœur, à M. ER RAFIQI en vue du démarrage d'une activité de restauration avec soirées à thème dès janvier 2015. Un loyer de 1.600 € / mois serait demandé pour l'occupation et l'entretien de l'ensemble de l'équipement (habitation comprise). Elle précise que la Communauté de communes ne prend aucun risque dans ce projet.

Monsieur le Président précise que l'équipement sera loué en l'état. Une sous-location possible devra être mentionnée dans le bail pour accueillir éventuellement un gardien.

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur de cette convention à intervenir avec M. ER RAFIQI.

◆ Economie :

➤ BIONATIS

Monsieur le Président propose à l'assemblée la signature d'un avenant n° 5 au contrat administratif de location avec promesse de vente, suite à l'arrêté des comptes pour les travaux d'extension, à la somme de 5.876.556,26 € HT. Il fait état des nombreux emplois créés (40 salariés) et du respect des engagements de loyer de ladite société, depuis 2001 (mise à disposition du 1^{er} bâtiment de 850 m² sur un terrain de 4297 m² - extension de 2869 m² en 2009 soit un total de 3719 m²). L'assemblée approuve à l'unanimité ce nouvel avenant qui donne en outre la possibilité à l'entreprise d'acheter l'ensemble du tènement en une seule fois.

➤ ZA Bellevue

Monsieur le Président rappelle les actions en cours pour cette zone d'activités

- Acquisition d'une partie du terrain Provol d'une superficie de 2228 m² à 15 €HT / m² en vue de sa commercialisation ou pour compléter l'aménagement de la zone.

Monsieur VARLIETTE intervient pour signaler que, dans le cadre de la remise aux normes de l'unité de pré-traitement des eaux usées avec l'aide d'un bureau d'études, une discussion est engagée pour la répartition des dépenses Provol / Communauté, la plus juste possible selon les responsabilités de chaque partie.

- Acquisition de différentes parcelles à programmer pour la construction d'un bassin de rétention (16.909 m²)

Monsieur VARLIETTE précise que la Communauté reste dans l'attente de la finalisation du dossier Loi sur l'eau et qu'elle se concertera avec les riverains et la commune pour finaliser le plan d'aménagement.

Vote : unanimité.

- Tènement artisanal de Haute Rivoire (travaux et vente) : lancement de la consultation, saisine des Domaines sur la base d'une estimation travaux de 280.080 € HT et délibération à prévoir en janvier 2015.

Monsieur VARLIETTE souligne la collaboration fructueuse entre la commune, la Communauté de communes et les artisans intéressés, en vue de l'intégration par ces derniers de ce bâtiment artisanal sis La Bourrie.

Il informe le conseil de la pertinence des travaux à entreprendre notamment le désamiantage et l'isolation. Un permis d'aménager a été déposé et un bornage devra être effectué.

6 artisans sont, à ce jour, intéressés par l'occupation de cet équipement pour leur activité et pourront solliciter l'aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) départemental. Monsieur le Vice-Président souligne le côté négatif de cette AIE en matière de création d'emploi, sachant que le règlement oblige à une création d'emplois.

Monsieur le Président remercie les élus communautaires et communaux pour leur implication dans l'aboutissement de ce projet de pôle artisanal, et souligne l'importance de garder les entreprises sur le territoire.

➤ Divers ateliers relais

Monsieur le Président propose au conseil de lui déléguer la gestion des incidents de paiement en relation avec le Comptable du Trésor et en application des clauses contractuelles (moratoire, mises en demeure, expulsion) ainsi que divers dossiers (référés expertise ATMOS et PROVOL, locations supplémentaires AD-LAB au prorata) et la signature de tous documents afférents. Approuvé à l'unanimité.

Concernant l'acquisition du bâtiment vacant (ex Tps Bonnet) à Les Halles par la société Michel Frères, cette dernière reste dans l'attente de la décision départementale pour l'attribution de l'AIE, suite au dépôt de son dossier. Ce bâtiment, actuellement loué à titre partiel et précaire, est resté longtemps inoccupé et il doit être rapidement vendu.

M. CHAVEROT, Conseiller général, indique que la commission devrait se prononcer début décembre pour un passage en séance publique le 15/12. Monsieur le Président précise que la vente pourra ensuite intervenir conformément à l'estimation du service des Domaines et en tenant compte des travaux de réhabilitation estimés à 100.000 € HT soit un prix de vente de 200.000 € HT Approuvé à l'unanimité.

➤ Terrain d'assiette caserne de Montrottier (SDIS)

M. CHAVEROT, en tant que maire de Montrottier, évoque, d'une part, la vétusté et la difficulté d'accès à la caserne actuelle située au cœur du village et, d'autre part, la difficulté de trouver des pompiers volontaires pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes.

Il informe également le conseil qu'il est nécessaire, en concertation avec les 3 casernes du territoire, d'en maintenir une dans le nord du canton et que le terrain proposé pour l'implantation de ce nouvel équipement sur une parcelle de la ZA des Auberges appartenant à la Communauté de communes, est bien situé par rapport au territoire desservi par ce centre de secours. Une superficie d'environ 2.500 à 3.500 m² serait nécessaire.

Une proposition de répartition quadripartite des frais d'acquisition (communes de Montrottier, Longessaigne et Villechenève) est soumise à l'assemblée.

Après un débat où apparaît une divergence sérieuse entre différentes approches interrogeant le principe d'équité territoriale, Monsieur le Président propose d'ajourner la décision et de saisir le bureau élargi en vue d'une délibération du prochain conseil communautaire. Approuvé.

◆ SCOT : modification statutaire

Monsieur le Président informe le conseil qu'il convient de délibérer sur la modification statutaire du SCOT Monts du Lyonnais suivant information transmise à tous, à savoir

- Adoption d'un nouveau critère : population DGF de n-1.
- Intégration de Chazelles sur Lyon (+ 1 délégué pour CCHL et + 5 pour CCFL).

Le conseil se prononce à l'unanimité sur cette modification.

◆ Voirie

Une série d'avenants n° 3 aux marchés de travaux et la modification de l'annexe statutaire « voies d'intérêt communautaire » en vue de la suppression de la voie de la Guébière sur Montromant, sont approuvées à l'unanimité.

◆ Redevances Ordures ménagères (OM) et Servie Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur G. CHAVEROT rappelle au conseil le montant de la redevance OM 2014 fixé à 55 € et propose une réévaluation de celle-ci pour 2015 soit 58 €.

Concernant celle du SPANC, actuellement à 30 €, il propose de l'augmenter à 33,5 €. Puis, il intervient sur la modification apportée au règlement intérieur de la déchèterie (limitation de l'accès au public ¼ h avant la fermeture), pour des raisons de sécurité.

Monsieur B. CHAVEROT signale que le territoire du Simoly est bon élève en matière de tri mais qu'il faut poursuivre et amplifier ce résultat.

Ces trois points sont acceptés à l'unanimité.

En matière de collecte des cartons, Monsieur G. CHAVEROT indique qu'un nouveau marché va être lancé. Le porte à porte est exclu.

◆ Culture

Une modification du temps de travail des professeurs de l'école ressource est portée à connaissance des conseillers par Madame JEANNE, pour délibération (+ ½ heure hebdomadaire au global prévu dans le budget). Elle présente ensuite les projets suivants :

- logiciel commun pour le réseau des bibliothèques dont le coût est estimé entre 18.000 € et 40.000 € TTC, selon les options retenues. Une subvention la plus élevée possible va être demandée à la DRAC.
- appels à projets FIACRE 2014-2015 de la Région Rhône-Alpes (30% d'aide maxi),

Madame JEANNE évoque ensuite les projets culturels 2014/2015 pour lesquels des subventions seront sollicitées, notamment dans le cadre de la convention DRAC pour l'accès aux arts et à la culture. Elle profite de l'occasion pour féliciter les agents qui ont travaillé sur ce dossier notamment Aline DURAND.

Monsieur le Président propose au conseil de délibérer sur ces divers points. Unanimité.

◆ Commissions thématiques

Monsieur le Président rappelle la délibération du 22/05/2014 approuvant la nomination des membres des commissions « solidarités actives », « environnement » et « voirie » et propose la finalisation des commissions ci-après, suite au retour des communes, approuvées à l'unanimité :

Vice-présidence	Noms des commissions
Marie-Charles JEANNE	Sports, Culture et bibliothèque, Accès au savoir, Transport
Catherine LOTTE	TIC et communication, Tourisme
Pierre VARLIETTE	Organisation territoriale et mutualisations, Travaux (Hors voirie), Habitat, Système d'information géographique
Daniel FOL	Economie et emploi/formation, Agriculture

◆ Sports

Madame JEANNE informe l'assemblée des différents tarifs à approuver concernant les actions du service (sorties ski et après-midi sportif). Unanimité.

◆ Comptabilité / Finances / Ressources humaines

Monsieur le Président donne la parole au Directeur général des services pour la présentation des éléments comptables et ressources humaines à délibérer (admissions en non-valeur, écriture comptable et décisions modificatives, création d'une cotisation annuelle de 1 € pour l'accueil de loisirs, promotion interne, participation financière du CG42 pour l'accès d'Escap'ad aux collèges 42 (122€/an). Unanimité.

◆ Questions diverses.

- Info sur bureau exécutif du 18/12 qui devient bureau élargi (évocation diagnostic habitat et PLH)
- Agenda 21 : constitution du **comité de pilotage** Agenda 21 pour réunion le 5/02 à 10H00.
- Droit des sols : service mis en place au sein du Simoly avec recrutement de deux agents. Les permis pourront être adressés à la DDT jusqu'au 31/12/2014. Les 3 présidents des Communautés de communes (Hauts du Lyonnais, Forez en Lyonnais et Chamousset en Lyonnais) ont été unanimes sur le choix du Simoly en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H15.